



Compte-rendu du CA du 29 mai 2026

Partie A)

I. Actualités

II. Vote du plan de retour à l'équilibre financier

III. Vote du budget rectificatif 2026 N° 1

IV. Débat d'orientation budgétaire (BI 2027)

V. Alliance Européenne *BAUHAUS4EU* : point d'avancement et avis sur la création d'un comité de suivi

Partie B)

VI. Examen des avis de la CFVU du 22 mai 2026

VII. Modification de la délibération portant adoption de tarifs

VIII. Adoption d'un dispositif de bourses

IX. Approbation de conventions

X. Décision de remise gracieuse

XI. Questions diverses

Présent·es à cette séance :

Membres de la direction : Présidente ; VP finances ; DGS ; Emilie Colin DAJIM ; DAF

Représentant·es du personnel : CGT, UNSA, FSU, Listes Changer, Lyon 2 en Commun

Représentant·es étudiant·es : Gaëlis, UNI

Extérieurs : représentants du rectorat et de la métropole

Résumé (non-exhaustif) des débats :

I. Actualités

IVB : **La visite du HCERES** s'est tenue la semaine dernière, il y a eu beaucoup de participants aux multiples entretiens (110 env.) mobilisés pour cette évaluation. Les évaluateurs ont semblé apprécier. La présidente a fait une lettre pour questionner sur les délais de rendu de l'évaluation. La 1ère évaluation serait rendue fin août (mais les dates communiquées n'ont pas tjrs été cohérentes), de façon à ce qu'on puisse l'articuler avec la rédaction du COMP en septembre.

Sur le **mandatement d'office adressé à la Région** : la préfète a bien envoyé la mise en demeure. La Région a un mois pour payer d'elle-même 9,5 millions d'euros sinon une procédure plus contraignante s'appliquera.

La présidente de Lyon 2 a été **auditionnée au Sénat** avec 4 autres présidences d'Universités en sciences humaines et sociales (Paris 8, Paris 3, Toulouse Jean Jaurès, Rennes 2) par une commission d'enquête sur la capacité des universités à produire de l'excellence académique. Par ailleurs, un collègue est passé sur Sud Radio le 27 mai et instrumentalise cette audition en disant qu'elle portait sur islamo-gauchisme. Or il n'y a pas eu de question du Sénat sur islamo-gauchisme. Cette audition est accessible en ligne (<https://www.youtube.com/watch?v=TLvCkxy9Rmw>), il peut également être intéressant d'aller écouter cette

interview de collègue pour comprendre les mouvements en jeu.

Retour sur la CFVU du 12 mai qui a conduit à l'adoption de la répartition de l'enveloppe de l'accréditation entre les formations: 20 voix pour, 7 contre. 1000 heures ont été ajoutées à l'offre de formation. Cela supposera que le CA vote à nouveau cette question, pas avant septembre.

II. Vote du plan de retour à l'équilibre financier (PREF)

Préambule de Sébastien Soulez sur les trois sujets budgétaires :

- PREF : CRE voté en 2025. C'est désormais une nouvelle phase. Il a été présenté au rectorat le 30 avril dernier, qui a émis un avis conforme avec réserve. 3 réserves : l'Etat exprime pour la première fois explicitement l'envie que l'on réduise le nombre de postes de BIATSS ; il pointe les risques sur les hausses de recettes prévues ; et note que les économies sur l'offre de formation qui ne sont qu'à 22 000 heures alors qu'il était prévu 27 000 heures. Une réduction de 1500 heures d'enseignement à l'IUT sera prévue prochainement car des discussions sont en cours.

Ces réserves sont de même nature que celles exprimées lors du CRE adopté en octobre dernier. Mais elles indiquent de manière explicite des suppressions de postes qui pourraient être entre 50 et 100 si nous étions sous tutelle de l'Etat.

Ce PREF est mis en oeuvre car l'Université Lyon 2 dépasse toujours le ratio masse salariale en 2025 fixé à 85%. Ainsi le Code de l'Éducation prévoit dans ce cas un PREF en continuité du CRE.

Sébastien Soulez structure en 3 points à propos du PREF

1/ ce qu'on a prévu à Lyon 2

2/ le contenu du PREF

3/ les évolutions à moyen terme

1/ ce qu'on a prévu à Lyon 2

Stratégie budgétaire Lyon 2 : assurer les missions de service public avec des moyens humains. Lyon 2 assume une stratégie de préservation de l'emploi qui va à l'encontre de la volonté de l'Etat. Le taux d'encadrement dans l'établissement est très faible, que ce soit chez les EC ou chez les BIATSS. Il y a une évidente tension sur les effectifs de BIATSS et EC qui va à l'encontre de la qualité de vie au travail. Lyon 2 a rappelé au rectorat et au HCERES le fait que les restrictions budgétaires dégradent les conditions de travail. Il y a la volonté de conserver des capacités opérationnelles pour développer les ressources propres. Notre taux de ressources propres est l'un des plus élevé parmi les universités de SHS en France. Mais justement il existe une corrélation entre la préservation de l'emploi et la capacité à développer des ressources propres. Comment on va retrouver un bon ratio tt en préservant l'emploi ? Approche équilibrée baisse de dépenses / hausse volontariste des ressources.

2/ contenu du PREF par rapport au CRE :

Le PREF est dans la continuité du CRE. 6 différences sont à noter :

- . la trajectoire des conventions pluriannuelles est revue à la baisse (-3 M€ en recette et dépense)
- . l'Université fait l'hypothèse pessimiste d'un COMP 2027-2029 sans financement (plus de masse salariale financée par le COMP)
- . La masse salariale du PREF est la même que celle du CRE ,et il a en 2026 8 postes supprimés sur les 10 de BIATSS qui devaient être supprimés d'ici 2028 (c'est déjà trop pour la CGT...)
- . Il y a eu une compensation par l'Etat de la protection sociale complémentaire et du CAS Pension pour 400 K€ de plus
- . Les recettes tirées de l'alternance et des diplômes universitaires sont revues à la hausse pour 1 M€;

. Les droits différenciés sont revus à la baisse -1 M°€ : 3,57M°€ au final au lieu de 4,5M°€
==> Le PREF permettrait d'atteindre un ratio de masse salariale de 85% en 2027 ou 2028

3/ évolution à moyen terme

Le PREF nous engage dans une trajectoire budgétaire contrainte. Le but est de revenir dans des ratios soutenables. Ce cycle CRE/PREF réglementairement est censé se poursuivre tant que notre ratio de masse salariale ne redescend pas. La mission sur le financement des Universités pourrait décider de supprimer ou relever ce ratio. Le taux de 85% n'a en fait aucun sens, si le Ministère fait évoluer ce taux la situation PREF/CRE changera. La trajectoire financière des Univ est vraiment négative, donc quoi qu'il en soit, il faut aller vers ces mesures. Même avec la possibilité d'un autre ratio, les trésoreries des univ s'épuisent à cause du sous-financement chronique. Aussi, il faudrait un rééquilibrage de la SCSP car l'Etat n'arrive pas à justifier pourquoi telle université a plus que telle autre.

Par ailleurs, il faudrait un meilleur alignement Budget Initial / Compte Financier > le taux d'exécution actuel est trop faible : par exemple inscrire 23M de fonctionnement alors qu'on en dépense généralement beaucoup moins dégrade le taux d'exécution.

L'année prochaine il y aura une vraie campagne de recrutement d'enseignant-chercheur car la plupart des mesures sont déjà appliquées. Les mesures désagréables ont déjà été prises. L'équipe présidentielle demande donc au conseil d'administration de bien vouloir adopter ce PREF et souligne qu'il faut que l'Etat refinance impérativement les Universités.

Q° Gaelis : Question sur les frais différenciés, il semble que le changement entraîné par le décret récent n'a pas été intégré dans le PREF ?

Réponse présidence : Le décret a été reçu autour du 20 mai, donc ces mesures n'ont pas été intégrées dans le PREF.

Q° CGT : On compte 36 suppressions de postes titulaires dans les documents reçus, ce qu'on appelle nous bien "suppressions" et pas gel ou autre... La note stratégique explique aussi l'externalisation d'environ encore 6 postes, est-ce que vous avez des précisions sur les services concernés ?

Réponse : non il n'y a pas 36 suppressions de postes, où voyez-vous ça ? Réponse de la DAF : Effectivement il y a des postes retirés du fait que 3 millions d'euros sont retirés sur les conventions pluriannuelles et donc la différence de 36 correspond en fait en partie à des embauches non réalisées, mais en suppression pure c'est bien 15 (10 BIATSS, 5 EC).

La FSU prend la parole pour expliquer pourquoi ils votent contre le PREF. Pour elleux, le PREF dégrade les conditions de travail. Il entraîne la précarisation des collègues avec une baisse des emplois statutaires pour privilégier l'emploi contractuel. Ils rejettent les mesures car elles mettent en danger nos conditions de travail. Il paraît difficile de parler d'"ambition" dans ces conditions comme le fait l'équipe présidentielle. Sur les BIATSS on retrouve les mêmes mesures que le CRE.

Réponse présidence : J'ai fait savoir au ministère notre volonté de préserver l'emploi public. Ce qui explique la répétition des avis avec réserve du rectorat.

Q° Gaélis : Le gouvernement n'investit pas dans la jeunesse, on sent un abandon de l'Etat. Le rectorat impose des nouvelles coupes. Ils expriment un vote contre ce plan qui ne sert pas la mission fondamentale de l'Université.

Q° CGT : on demande au rectorat s'il est présent pourquoi cette volonté de sabrer la dépense universitaire à tout prix, les étudiants veulent savoir pourquoi ils auront moins de prof devant eux; pourquoi on a moins les moyens de faire de la recherche dans nos labos etc. Bien sûr la CGT votera contre ce PREF car il est inadmissible de sabrer ainsi dans nos moyens. On persiste aussi dans notre question sur le nbr de postes réellement concernés (voir dernier tableau du tableur envoyé)

Représentante rectorat : je vais transmettre votre question à la rectrice mais je ne peux pas répondre là dessus.

Réponse présidence: vous êtes donc seulement là pour écouter mais on ne peut pas dialoguer, on pouvait s'y attendre j'aurai pu faire la réponse à votre place !

Réponse DAF sur les 36 postes : il y a bien 10 postes BIATSS et 5 postes EC supprimés, après c'est en fait la bascule d'emplois de contractuels à volume total constant. C'est en partie des emplois qui n'existaient pas encore car dans des conventions pluriannuelles surestimées. En dehors de cela, en chiffrage on a donc 15 postes supprimés + 6 externalisés = 21 postes en tout donc **[la CGT note ainsi que ce n'est plus 15 mais 21 - et encore - sans compter donc cette quinzaine de recrutements qui n'auront pas lieu, qui sont "déprogrammés"]**

Vote contre

Votes : NPPV

Abstentions : 2

Contre : 8 (CGT, FSU, UNSA, Gaélis)

27 votants : 17 pour

III. Vote du budget rectificatif 2026 N°1

Objectifs : rapprocher les prévisions budgétaires et diminuer les prévisions relatives aux frais différenciés. On constate une amélioration de l'ensemble des indicateurs financiers de l'Université.

Autorisations d'emploi :

- Autorisations d'emploi : Plafond d'emploi 1894 mais 1862 consommés.
 - Dépenses : report des crédits sur la Ruche pas dépensés en 2025, notifications de marchés publics qui ont été faites en 2026 et pas 2025. -2,3 Millions d'euros sur les conventions pluriannuelles de recherche ; 400 M€ de plus sur la masse salariale

Le résultat prévisionnel est toujours déficitaire, mais de manière moins forte. -4,4Millions d'euros dans le budget rectificatif 1 au lieu de - 6,4 Millions d'euros dans le budget initial. Sur le ratio de masse salariale il passe de 86,8% dans le budget initial à 85,8% dans le budget rectificatif 1. La rectrice a émis un avis conforme avec réserve sur ce BR1.

VOTE :

Contre CGT FSU

Abstention UNSA Gaélis Changer

Pour : le reste

IV. Débat d'orientation budgétaire (BI 2027)

Point pour information mais le VP finance précise qu'un débat est souhaitable, le CA est aussi là pour discuter de ces enjeux. Il demande aussi si les élu.es au CA auraient d'autres propositions.

CGT : A la CGT nous sommes contre le sous-financement chronique depuis 20 ans, donc oui on vote contre. On est un contre-pouvoir et on est là pour ça. Ce qu'il y a à faire c'est simple c'est juste dire NON, refuser la baisse des financements des universités, de pas appliquer ces budgets restrictifs.

Gaélis : Exprime la volonté d'envoyer un message fort à l'État pour signifier leur refus d'un sous-financement chronique. Je pense qu'on est un peu tous d'accord ici sur ce sujet, on votera contre également.

Présidence Université : je veux bien que la CGT dise non, mais la CGT fait comme si les présidences d'Université ne disaient pas non, alors qu'on dit non au Rectorat, au Sénat,... on dit non à tout le monde, le refus n'est pas spécifique à la CGT. Dans les dernières années France Université n'a jamais été aussi solidaire. Je ne vous cache pas que les motions des CA ça fait flop... Mais il y a quand même quelques résultats (CAS Pension,...). C'est désagréable d'entendre ici ou là qu'on se couche devant l'État.

FSU : on vote ici des jalons pour l'année suivante, ce document ne comprend pas vraiment d'orientations à part la réduction permanente des moyens. Pourquoi faire perdre du temps aux services à co-construire ce budget alors qu'il est quasiment reconduit à l'identique dans l'austérité. Habituellement on sent des orientations qui en 2026 ne semblent pas présentes. Comment faire aussi pour réduire la différence entre BI et BR ?

Réponse VP Finances: La non-exécution c'est principalement la DIMMO, la DSI et la Recherche, on travaille à améliorer ça et notamment la compétence de prévision budgétaire en recherche.

CGT : nous sommes inquiets sur la non-exécution car cela nous semble en partie lié à la difficulté de dépenser les montants, notamment sur les missions, par exemple parce qu'on manque de monde pour gérer les laboratoires, ou encore de gestionnaires financiers, etc. On voit dans les documents soumis au CA qu'il va y avoir une évaluation du circuit financier, pouvez-vous en dire davantage ?

Réponse du DGS : Une démarche de simplification est lancée notamment avec les collègues gestionnaires de labo. Logique de simplification. Il y a eu un travail de la DAF pour améliorer NOTILUS par exemple. Je suis preneur de témoignages précis de certaines situations. Ce n'est sans doute pas ça la masse de non-exécution.

UNSA : sur la question du vote contre, une motion ça fait flop mais je pense que pour appuyer la démarche d'une direction d'université, une motion est utile. Nous sommes entrés dans une phase d'économies pour faire perdurer l'établissement. Un vote contre a un rôle qui est de montrer la posture des syndicats. Notre constat est que les équipes se mobilisent pour évaluer les projets pour quantifier les dépenses et recettes. Le problème c'est que souvent on manque de données. Si on peut être accompagnés par la DAF nous serions preneurs. La situation est complexe car nous sommes dans une période d'économies budgétaires, la question de la sincérité de l'estimation des dépenses est un exercice complexe.

V. Alliance Européenne BAUHAUS4EU : point d'avancement et avis sur la création d'un comité de suivi

==> VP RI absent. Point reporté au prochain CA de juillet.

VI. Examen des avis de la CFVU du 22 mai 2026

Vote contre CGT, adopté par le reste.

VII. Modification de la délibération portant adoption de tarifs

Les modifications apportées sont résumées dans une note. On observe une augmentation de tarifs de la formation continue ces dernières années, ou de nouveaux tarifs par exemple pour de nouveaux diplômes universitaires (DU) etc.

Position CGT : La question des frais d'inscription concerne les étudiant.es en formation initiale, mais également en formation continue. Si la formation n'est pas payée par un employeur, il revient aux personnes de payer cette formation. On observe que suivant le Quotient familial, les frais d'inscription s'élèvent de presque 3000 à presque 6000 euros l'année, c'est non. L'accès à l'Université est donc une question qui se pose à l'ensemble de la société, quelque soit le moment de la carrière. Et reprendre des études peut malheureusement coûter très cher.

La CGT vote contre car nous estimons que ces frais élevés rendent l'ESR difficilement accessible notamment aux personnes en reprise d'étude sans que leur formation ne soit prise en charge.

VIII. Adoption d'un dispositif de bourses

Approbation

IX. Approbation de conventions

CGT : Convention SUAPS > 55.000€ pour "organisation d'un palmarès sportif" selon les documents ? A quelle nature de dépense cela correspond ?

Réponse : C'est une subvention globale de fonctionnement de l'association sportive en fait, qui permet notamment la rémunération de vacataires, la contribution à des événements, l'achat de fournitures, le paiement de déplacements etc. et toute autre dépense liée à l'activité de l'association.

X. Décision de remise gracieuse

1575 € de remise favorable à un étudiant qui ne peut pas payer ses frais d'inscription.

Gaélis : certains étudiant.es étranger.ères, venant notamment d'Iran, en difficulté financière aimeraient bénéficier de cette remise. L'Université leur rappelle sans cesse à ces étudiant.es en difficulté qu'ils doivent payer, c'est difficile à supporter. Quand est ce que ces relances seront suspendues et quand est ce que les dossiers passeront devant le CA ?

Réponse : certaines relances sont suspendues, les dossiers sont traités par l'assistante sociale et seront votés à un prochain CA.

XI. Questions diverses

Motion proposée par les élus UNEF (qui sont absents, lecture en est donc faite par les élu.s Gaélis) sur les frais différenciés.

Question

La présidence explique qu'elle est en train de voir quelles sont les marges de manœuvre et de faire de statistiques pour savoir si les 30% d'exonération peuvent suffire, les années suivantes ce sera 20%. Il est possible que ce que le système mis en place nous fasse entrer dans les 30%. Il n'y a pas de volonté d'appliquer le nouveau décret. Ce sera une des choses à examiner lors du prochain CA. A propos des motions, déclarations de différentes instances (CA, CAC, etc...) contre les frais différenciés : Nanterre, Rennes 2, Paris Saclay, Paris-Cité et Besançon. Le décret est sorti très récemment. Pétition sur le site de l'Assemblée Nationale (8600 signatures ajd).

CGT : Évidemment on va voter cette motion. On alerte aussi sur la situation des collègues qui accueillent ces étudiant.es en grande détresse qui ne savent pas comment iels vont financer leurs études. Le système d'exonération et de remise gracieuse ne pourra pas fonctionner indéfiniment.

UNI : s'oppose à cette motion, souligne que l'UNEF qui propose cette motion n'est pas présente.

Lyon 2 en commun : à la CFVU les élues de la liste ont voté cette motion et il a été proposé qu'elle soit votée par le CA. Lyon 2 en commun a toujours été contre ce système de droit différenciés. On souhaite voter cette motion avec des suggestions de modification du texte.

Discussion sur des modifications de forme à apporter à la motion.

Vote :

22 pour

3 abstentions Changer

2 Contre Uni et Changer

L'élu UNI annonce son départ pour raison de mobilité, ne sera pas remplacé, donc il n'y aura plus d'UNI au CA.

[fin de la séance à 11H45]